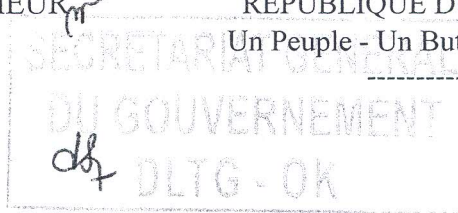


SECRETARIAT GENERAL



ARRETE N° 2013-

4104

MESRS-SG-DU

22 OCT. 2013

FIXANT LA LISTE DES FILIERES DE FORMATION HABILITEES DE CERTAINS ETABLISSEMENTS
PRIVES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 06-006 du 23 janvier 2006 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu la Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi N° 2012-013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés d'Enseignement en République du Mali ;
- Vu le Décret N° 2012-588/P-RM du 8 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'Enseignement en République du Mali;
- Vu le Décret N° 04- 019/P-RM du 27 janvier 2004 portant création des diplômes de l'Université et des Grandes Ecoles ;
- Vu le Décret N° 06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret N° 08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ;
- Vu le Décret N° 10-320/P-RM du 11 juin 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret N°2013-721/P-RM du 8 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N° 07-2630/MEN-SG du 26 septembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu le Rapport de synthèse de la Commission Nationale d'Habilitation ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des filières de formation habilitées des établissements privés d'enseignement supérieur ci-après est fixée ainsi qu'il suit :

Ecole Supérieure de Management, de Commerce et d'Informatique (SUP'MANAGEMENT)	Licence Pro Finance Management
---	--------------------------------

Institut des Sciences Politiques, Relations Internationales et de la Communication (ISPRIC)	Master Sciences Politiques
	Master Relations Internationales et Diplomatie
	Master Audit et Contrôle de Gestion
	Master Gestion Suivi et Evaluation des Projets
	Master Marketing et Ingénierie d'Affaires
	Master Gestion des Ressources Humaines
	Master Fiscalité
	Master Droit Privé
	Master Droit Public
	Licence Droit Privé
	Licence Droit Public
	Licence Relations Internationales et Diplomatie
	Licence Finances Comptabilité
	Licence en Gestion
	Licence en A.Q.P.E
Licence Communication Marketing	
Licence Sciences politiques	

Groupe Gemeni Management International (GGMI)	Licence Pro Management des Systèmes Informatiques Réseaux Télécom
	Licence Pro Management Hôtelier et Touristique
	Licence Pro Management Energie Solaire et Développement Durable

Institut Supérieur des Techniques Economiques, Comptables et Commerciales (INTEC-SUP)	Licence Comptabilité Finance
	Licence Banque et Finance
	DUT Finances Comptabilité
	DUT Assistant de Gestion PME-PMI
	DUT Gestion Logistique et Transport
	DUT Commerce International
	DUT Techniques de Commercialisation
DUT Hôtellerie Tourisme	

Institut Supérieur de Commerce (ISC)	Licence Gestion
---	-----------------

Ecole Supérieure des Métiers, du Commerce et de la Gestion (ECOSUP-Alternance)	Licence Marketing Commerce International
	Licence Finance Comptabilité
	Licence Informatique de Gestion
	Licence Banque Assurance
	Licence Transport Logistique

Institut Supérieur de Formation et de Gestion d'entreprises (ISFGE)	Licence Pro Marketing et Management
	Licence Pro Hôtellerie et Tourisme

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité Universitaire de Bamako (UCAO-UUBA)	Master Communication Médias et Événementiel
	Master Science de l'Education
	Master Droit Public
	Master Droit Privé

Institut VITO.S	Master Management des Ressources Humaines
	Master Banque Finance
	Licence Pro Management des Ressources Humaines

Institut Moderne de Formation « SOGHOLO » (IMOFOS)	Licence Pro en Travail Social
	DUT Informatique de Gestion
	DUT Finances Comptabilité

Ecole Supérieure de Gestion (ESG)	Licence Marketing Management
	Licence Finances Comptabilité

Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et de Comptabilité (ESGIC)	Master Marketing et Vente
	Master Comptabilité Contrôle et Audit
	Master Informatique Appliquée à la Gestion
	Master Administration et Gestion d'Entreprises

Institut Supérieur de Technologies Appliquées (TechnoLab-ISTA)	Master Comptabilité et Gestion
	Master Management des Organisations
	Master Electronique/Télécommunication

Université Privé Ahmed BABA (UP-AB)	Licence Pro Gestion de la Logistique et du Transport
	Licence Pro Géophysique

Article 2 : L'habilitation des filières de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2013-2014 pour une durée de quatre (04) ans.

Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Original.....	01
PRM-AN-CS-CC-CESC-SGG-HCCT.	07
Prim. et Ministères.....	35
Gouverneurs de Région et du District de Bko.....	09
DNFPP.....	02
D.A.E.....	15
Dir Nat et Sces Cent/MESRS.....	15
Archives.....	01
J.O.....	01

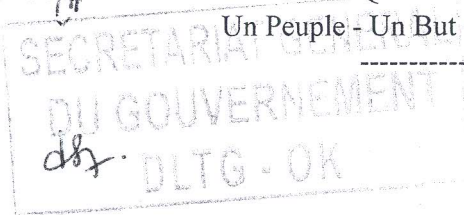
Bamako, le **22 OCT. 2013**

Le Ministre,



Moustapha DICKO

SECRETARIAT GENERAL



ARRETE N° 2013- 4105 / MESRS-SG-DU **22 OCT. 2013**
FIXANT LA LISTE DES FILIERES DE FORMATION HABILITEES DE CERTAINS
ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi N° 06-006 du 23 janvier 2006 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret N° 06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret N°08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ;
- Vu le Décret N°10-320/PG-RM du 11 juin 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret N°2013-721/P-RM du 8 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N° 07-2630/MEN-SG du 26 septembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu le Rapport du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako ;
- Vu le Rapport du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako ;
- Vu le Rapport de synthèse de la Commission Nationale d'Habilitation ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des filières de formation habilitées des établissements publics d'enseignement supérieur ci-après est fixée ainsi qu'il suit :

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)/ Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)

Master Recherche en Sciences de Gestion
Licence Finances Publiques et Administration
Licence Audit et Contrôle de Gestion

Faculté des Sciences Humaines et Sciences de l'Education (FSHSE)/ Université des Lettres et des Sciences

Master Migrations et Développement

Article 2 : L'habilitation de la filière de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2013-2014 pour une durée de quatre (04) ans.

Seul le diplôme délivré dans le cadre de l'habilitation est reconnu.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

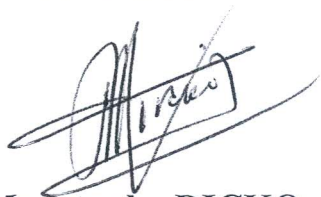
AMPLIATIONS:

Original.....	01
PRM-AN-CS-CC-CESC-HCC-SGG.....	07
PRIM-TOUS MINISTERES.....	35
TOUS GOUVERNEURS DE REGION	09
DGB-DNTCP-BCS-CF.....	04
DNFPP.....	02
TTES DN / SERV.PERS / MESRS.....	10
JOURNAL OFFIC. ARCHIVES NAT.....	02

22 OCT. 2013

Bamako le

Le Ministre,



Moustapha DICKO